

Afrique noire : quelles perspectives de développement ?

Georges N'Zambi,
professeur au lycée André-Malraux
de Montataire (60).

Quarante ans après s'être affranchie de la tutelle coloniale, l'Afrique continue à cumuler, au grand désespoir de ses populations, de multiples handicaps qui donnent d'elle l'image d'un continent à la dérive. Sida, corruption, dictature, famine, guerres civiles, tel est le cortège de maux stéréotypés que renvoie la seule évocation du continent africain.

L'indépendance politique acquise au début des années soixante devait, pensait-on alors, servir de levier au développement économique et social du continent. Mais, quarante ans après, force est de constater que la montagne a accouché d'une souris : alors que d'autres continents n'ont cessé de progresser, l'Afrique, elle, semble condamnée à la stagnation voire à la régression.

Le développement, phénomène à la portée d'autres peuples – d'Asie notamment –, demeure une réalité cruellement inaccessible aux populations africaines. L'Afrique noire serait-elle alors inapte au développement ?

Le constat d'une marginalisation multiforme et croissante

L'Afrique noire est mal partie, tel était le titre prémonitoire du livre de l'écologiste René Dumont publié aux lendemains des indépendances. Décrié et vilipendé par la jeune *intelligentsia* africaine, ce livre, qui pourfendait les pratiques peu soucieuses de l'intérêt général des dirigeants africains d'alors, fait figure aujourd'hui d'œuvre prophétique, tant il est vrai que le sort du continent africain, dans de nombreux domaines ayant trait au développement, s'avère peu

enviable. L'immobilisme général qui caractérise nombre de pays africains conduit certains esprits fatalistes à affirmer, non sans dérision, que « l'Afrique en réalité n'est jamais partie ».

Cette involution des pays africains, loin d'être l'expression d'une quelconque forme de malédiction, découle plutôt de la conjonction de facteurs conjoncturels et structurels et de l'interaction de ceux-ci.

UN ÉTAT DES LIEUX FORT PRÉOCCUPANT

Sans céder à l'afro-pessimisme, rappelons quelques réalités saillantes non exhaustives caractéristiques des

pays africains avant d'en aborder les causes. Économiquement, socialement, culturellement, l'Afrique est de loin le continent au monde le plus mal loti.

Tout d'abord au plan économique, sa contribution à la production mondiale et aux échanges internationaux apparaît infinitésimale : elle est à ce jour respectivement d'environ 1 % et de 2 %. Son attrait à l'égard des investissements directs à l'étranger est à bien des égards insignifiant. La part qui lui est destinée est, en effet, en constante diminution depuis les années soixante-dix ; celle-ci a quasiment été divisée par quatre et représente à peine 0,2 % du volume global des investissements directs à l'étranger à destination des pays en développement. L'Afrique noire apparaît de ce fait comme le parent pauvre de la globalisation économique et financière.

Cette marginalisation avérée s'accompagne de multiples déséquilibres macroéconomiques. L'un des plus préoccupants est sans nul doute le niveau d'endettement des États africains. Les trois quarts d'entre eux ont un taux d'endettement extérieur rapporté aux exportations supérieur à 250 %, seuil au-delà duquel le poids de la dette est jugé insoutenable. Le service de la dette mobilise, de ce fait, une part considérable des ressources publiques, ce qui limite la capacité d'investissement des États. L'investissement intérieur, en recul constant, ne représente en moyenne que 17 % du PIB contre 25 % dans les années soixante-dix. De niveau insuffisant, comparativement à ceux en vigueur dans d'autres pays en développement – Asie, Amérique –, il ne peut produire d'effet expansif durable. Autre faiblesse structurelle de l'Afrique subsaharienne : la très grande dépendance de ses économies à l'égard de l'extérieur. Celle-ci revêt plusieurs facettes, à savoir financière, monétaire, technologique mais aussi commerciale. Il en découle pour les économies

africaines le fait que le déficit extérieur constitue la règle, l'excédent extérieur l'exception, d'où leur situation de débitrices à l'égard du reste du monde.

Anachronique au plan économique, l'Afrique l'est ensuite au plan social. Elle est en effet l'un des rares continents à enregistrer une augmentation constante de la pauvreté (les statistiques les plus récentes font état de 250 millions de pauvres, soit 45 % de sa population). Le revenu par habitant dans de nombreux pays est resté équivalent à celui des années soixante. L'invariance du niveau de vie qui en résulte conjuguée à la pandémie du sida contribue à réduire l'espérance de vie à la naissance ; d'environ quarante ans dans certains pays fortement touchés par le sida (Botswana, Mozambique), elle avoisine les cinquante-neuf ans dans d'autres relativement épargnés par cette pandémie.

Enfin, l'Afrique noire est l'une des régions au monde qui enregistre à la fois un déséquilibre grandissant entre croissance démographique et croissance économique, source de maintien de la pauvreté, un faible taux d'alphabétisation et de scolarisation, et un nombre élevé d'exclus de la société de l'information (le taux de connexion à Internet est d'environ 4 %).

Conséquence logique de l'ensemble de ces déficiences : le très faible niveau de développement humain des pays d'Afrique (l'IDH est en moyenne inférieur à 0,5) et leur présence prépondérante parmi les pays les moins avancés (33 des 48 pays sont d'Afrique noire).

DES CAUSES MULTIPLES

Les facteurs les plus communément incriminés pour justifier l'absence de synchronisation entre l'Afrique noire et le monde développé sont de différents ordres. Il y a, en premier lieu, la spécialisation primaire de ses économies. Ce facteur d'ordre structurel justifie pour l'essentiel la déconnexion économique du continent. En effet, spécialisés durant la

période coloniale dans la production de matières premières à destination de la métropole, de nombreux pays africains ne s'en sont point départis pour prendre le risque de la diversification productive. Leurs exportations demeurent de ce fait tributaires de un à trois produits de base. Or, ceux-ci, dans leur immense majorité, subissent, depuis quelques années, des fluctuations dominées par une tendance baissière affectant à la fois le niveau des prix (dégradation des termes de l'échange) et celui de la demande (lois d'Engel) d'où leur plus forte vulnérabilité à la conjoncture économique mondiale.

La faible croissance des économies africaines accentuée par ailleurs ce processus de marginalisation de l'économie mondiale. En effet, les investissements directs à l'étranger, vecteurs de la globalisation économique, s'orientent préférentiellement vers les zones offrant des perspectives de rentabilité élevées et surtout stables politiquement. Or, sur ce point, l'Afrique noire n'est pas, loin s'en faut, un parangon de stabilité politique. Aux coups d'État récurrents succèdent des guerres civiles qui engendrent des déplacements massifs de population, des famines, massacres, retraits irréversibles des investisseurs privés et appauvrissement des structures productives¹. L'actualité la plus récente fait écho à cette réalité tragique avec la déstabilisation de la Côte d'Ivoire, pays qui a longtemps été présenté comme un modèle de réussite économique et de stabilité politique en Afrique.

L'instabilité politique, mal africain consubstantiel, découle pour beau-

¹. Dix-huit pays au moins se trouvent en situation de conflit armé ou de conflit civil. À eux seuls, les conflits armés ont entraîné la mort de centaines de milliers de personnes. Outre l'instrumentalisation du fait tribal par la classe politique africaine, l'origine de certains conflits relève, selon d'aucuns, de causes exogènes. En effet, la compréhension des guerres et des conflits à l'origine de l'appauvrissement croissant de l'Afrique ne peut s'effectuer en dehors des enjeux géopolitiques et économiques que constituent le pétrole, l'uranium, le cuivre, le cobalt ou l'or que se disputent des puissants groupes d'intérêts.

coup de l'inexistence d'un « État développeur », garant de l'intérêt général et catalyseur des initiatives privées à l'instar de celui qui a contribué à faire émerger nombre de pays d'Asie sur la scène économique mondiale. À l'inverse de celui-ci, l'État africain présente de nombreuses déficiences : clientélisme, affairisme et prébende ; il semble davantage préoccupé par la préservation des intérêts d'une minorité clanique. Dispendieux, il se caractérise par une allocation inefficace des ressources publiques ; illégitime dans la plupart des pays, il exacerbe les frustrations inter-ethniques, sources majeures des conflits armés. Contrairement à d'autres pays en développement qui ont définitivement tourné le dos aux régimes autocratiques en menant jusqu'à leur terme les processus démocratiques, l'Afrique, quant à elle, peine à s'y engager résolument. Or, les faits l'attestent, il n'est point de développement économique sans démocratie ; celle-ci, en garantissant les libertés économiques et en favorisant la transparence dans la gestion de la chose publique, apparaît comme le moyen le plus sûr d'accroître les richesses (A. Sen, 1999).

Il y a, enfin, l'incontournable question de la culture africaine que d'aucuns stigmatisent en la tenant pour principale responsable de l'involution du continent africain. À l'inverse des facteurs précédemment mentionnés sur lesquels l'unanimité apparaît presque de mise, le caractère rédhibitoire de la culture africaine est source de controverse. Celle-ci oppose deux thèses aux antipodes l'une de l'autre.

D'un côté, les pourfendeurs de la culture africaine, pour qui l'absence de développement du continent africain découle, pour l'essentiel, de la mentalité africaine intrinsèquement hostile au progrès, à la modernité et peu propice à l'accumulation de capital (Kabou, 1991). Les tenants de cette thèse font ainsi fi des causes exogènes communément relevées au profit de causes endogènes

comme variables explicatives prépondérantes. Ainsi, poursuivent-ils, « sans programme d'ajustement culturel », il n'y a point de salut pour l'Afrique. L'ajustement culturel ou encore la révolution culturelle qu'ils appellent de leurs vœux n'aurait qu'une vocation, celle de briser les obstacles psychologiques qui conduisent les Africains à percevoir le développement comme un phénomène exogène à leur culture (Etounga, 1993).

À cette vision, on ne peut plus contemptrice à l'égard de la culture africaine, s'oppose, d'un autre côté, une perception davantage compréhensive. D'après celle-ci, les valeurs constitutives de la culture africaine, loin d'être incompatibles avec la gestion moderne et l'efficacité économique, présentent l'avantage de renforcer les liens sociaux et de préserver la spécificité de l'identité africaine dans un monde dominé par la logique marchande. À leur actif, un argumentaire des plus persuasifs.

Il y a d'emblée le fait que, dans l'univers africain, tout acte économique ne se mesure qu'au renforcement des liens qu'il entraîne au sein du groupe (Dia, 1991). Dès lors, les programmes de développement valorisant la promotion individuelle, le profit personnel et l'esprit d'entreprise ne peuvent se révéler qu'être en porte-à-faux avec la tradition communautaire africaine. Enfin et surtout, précisent-ils, et ce en réponse à la précédente thèse, l'Afrique ne refuse pas le développement, « elle rêve d'autre chose que de l'expansion d'une culture de mort, d'une modernité aliénante qui détruit les valeurs fondamentales chères à l'homme africain » (Ela, 1998). Dès lors, si le continent noir semble en marge, c'est pour mieux affirmer sa présence au cœur des enjeux de ce nouveau millénaire.

Au-delà de cette controverse difficile à trancher, tant il est vrai que chacune des thèses en présence comporte une part de vérité, une double interrogation s'impose : faut-il désespérer

indéfiniment de l'Afrique en raison de la profondeur de ses maux, et céder ainsi de façon irréversible à l'afro-pessimisme ou, à l'inverse, renoncer à toute forme de fatalisme en interprétant positivement les évolutions en cours comme autant de facteurs précurseurs de lendemains meilleurs ? Nous plaçons pour la seconde hypothèse.

Des lueurs d'espoir

Le leitmotiv « l'Afrique va mal » fait partie des lieux communs. Mais au risque d'aller à rebrousse-poil de l'opinion générale, nous nous attacherons à montrer que ce grand malade, loin d'être totalement incapacitant, possède encore en lui quelques forces vivifiantes susceptibles de justifier des espoirs d'un mieux-être futur.

DES MUTATIONS PORTEUSES D'ESPÉRANCE

Isolée des évolutions majeures du siècle dernier, l'Afrique vient enfin de prendre conscience du caractère inopérable des modèles de développement imposés de l'extérieur. Ce tournant inédit mérite la peine d'être relevé, car il a donné lieu à la conception d'un programme de développement à l'échelle continentale dénommé plan Oméga². Appelé à être financé sur cinquante ans, ce plan d'inspiration africaine vise à résorber les handicaps majeurs (infrastructures, éducation, santé, agriculture...) dont souffrent les économies et les sociétés africaines et qui empêchent toute perspective radieuse de développement. Source d'espoir pour l'Afrique, ce plan n'a

². Inspiré par les présidents du Sénégal et de l'Afrique du Sud, ce plan doit son nom anonyme à la volonté de ses inspirateurs de ne pas le personnaliser. Son lancement solennel a eu lieu lors d'un sommet spécial des Nations unies, le 21 septembre 2001. Selon ses concepteurs, le plan Oméga s'inscrit dans une dynamique de rupture d'avec toutes les visions antérieures d'un développement national autocentré mené par l'État. Il est, de ce fait, un plan d'action stratégique qui s'appuie principalement sur une construction économique et un cadre d'intégration régional.

de chances d'éclorre que s'il bénéficie d'un soutien actif des pays industrialisés et des institutions financières internationales, pari pour le moins incertain³.

En sus de celle-ci, d'autres évolutions majeures et multiformes ont été constatées, ces dix dernières années, dans de nombreux pays. Au plan de la stabilisation macroéconomique, après des années de stagnation économique, nombreux sont les pays africains qui ont renoué avec la croissance économique⁴. En moyenne d'1 % au cours de la décennie quatre-vingt, le taux de croissance moyen des pays d'Afrique subsaharienne s'est élevé à 3,4 % en 2001 (il devrait proche de 3,2 % en 2002). Ce retour de la croissance économique s'accompagne, tout d'abord, d'une maîtrise progressive de l'inflation (en moyenne de 22 % au cours de la décennie quatre-vingt-dix, elle avoisine aujourd'hui les 10 %), d'une réduction, ensuite, des déséquilibres internes et externes et, enfin, d'une progression sensible dans l'ouverture des économies de la sous-région Afrique subsaharienne au commerce international.

Pour renforcer leur crédibilité à l'égard des investisseurs étrangers, un nombre conséquent de pays africains ont engagé des réformes juridiques. Celles-ci ont pour but d'offrir aux opérateurs économiques un contexte juridique et judiciairement sécurisant. Ces avancées ont été matérialisées par la signature d'un traité, en 1993, relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

À ce renouveau juridique est associé un renouveau de l'étatique ; jusqu'alors proscripteur et très interventionniste, l'État en Afrique est en passe de se convertir en État prescripteur. Cette mutation dictée par des considérations d'efficacité se traduit par un recul du poids de l'État dans l'économie et un renforcement du secteur privé ; le dynamisme du secteur informel, autrefois fille indigne du processus de développement, trouve sa justification dans cette mutation structurelle.

Autre évolution positive, celle relative au renforcement de l'intégration régionale, vecteur de la libéralisation des échanges. Conscients de l'aver-sion des opérateurs économiques à s'installer sur des marchés à faible taille et à pouvoir d'achat limité, les États africains ont pris le parti de la coopération et la coordination régionales d'où l'existence d'organismes du type UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), CEMAC (Communauté économique et monétaire en Afrique centrale), SADC (Southern African Development Community)⁵.

LA NÉCESSITÉ D'UN RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

L'affermissement de ces mutations structurelles porteuses d'espérance requiert, d'une part, leur diversification et, d'autre part, l'enracinement de la culture démocratique dans les États africains.

Dans le premier cas, il s'agirait, entre autres, d'approfondir l'intégration régionale des économies avec en ligne de mire la création d'un vaste marché commun, dans lequel l'Afrique du Sud jouerait un rôle de force motrice à l'instar de celui qu'a autrefois incarné le Japon pour l'Asie du Sud-Est. Sur ce point, beaucoup reste à faire, car il est souvent plus facile pour un pays

africain de commercer avec un pays membre de l'Union européenne qu'avec ses voisins immédiats. L'absence d'infrastructures (routes, voies ferrées, ...) constitue un facteur rédhibitoire au développement du commerce intra-africain et à l'attrait des investissements étrangers, d'où la nécessité impérieuse d'accroître les investissements dans ce domaine vital. Dans le second cas, il s'agit pour les pays africains de tourner définitivement le dos aux pratiques autocratiques, source d'irresponsabilité, au profit de régimes constitutionnellement démocratiques, gage d'une bonne gouvernance. Certes, des progrès louables ont été accomplis dans ce domaine par une minorité de pays (Afrique du Sud, Nigéria, Sénégal, Ghana) où des élections pluralistes et démocratiques ont été organisées, lesquelles ont débouché sur une véritable alternance politique. Ces exceptions ne doivent cependant pas faire illusion, car de nombreuses « Bastilles » restent à conquérir pour que l'Afrique noire devienne véritablement démocratique. Cela dit, la conjonction des mutations non exhaustives sus-mentionnées permettrait aux pays africains de s'engager durablement sur des sentiers de croissance susceptibles de déboucher à terme sur des perspectives de développement meilleures.

3. Le financement du plan Oméga devrait s'opérer par le biais de cinq sources :

- les ressources actuellement consacrées par les pays africains aux infrastructures auxquelles s'ajouteraient les fonds de la coopération multilatérale et bilatérale. La gestion de ces fonds passerait du plan national au plan continental ;

- les réserves disponibles à l'étranger des pays africains présumés riches (allusion est ainsi faite aux pays producteurs de pétrole, la Libye implicitement) seraient prêtées aux instances chargées de la mise en œuvre du plan ;

- les pays industrialisés sont sollicités pour engager leurs bons du Trésor afin de mobiliser des ressources additionnelles. Il leur est également demandé de prendre en charge les intérêts des ressources empruntées à long terme afin de les ramener au taux zéro pour l'Afrique ;
- la création par le FMI de droits de tirage spéciaux essentiellement conçus pour l'Afrique.

La mise en œuvre du plan est confiée à un management international dépendant du secrétariat général des Nations unies. Toutefois, il convient de préciser que l'annonce de ce plan a laissé plus d'un observateur sceptique en raison des incertitudes pesant sur son financement.

4. Les niveaux de croissance enregistrés se révèlent cependant insuffisants pour réduire de manière significative la pauvreté galopante. Pour y parvenir, les économies africaines devraient atteindre durablement un rythme de croissance de l'ordre de 7 % à 10 %. Un pari qui peut se révéler, à la lumière de leur handicap, difficile à réaliser. Ceci étant, la réalisation de cet objectif implique, d'une part, des ratios investissement/PIB supérieur à 25 % et, d'autre part, une redistribution plus équitable des fruits de la croissance.

5. S'inspirant pour l'essentiel du processus d'unification économique et monétaire de l'Europe, les deux premières institutions, qui regroupent en leur sein les pays africains francophones membres de la zone franc, ont engagé des réformes visant à renforcer l'intégration de leurs économies. Ces réformes structurelles portent sur la coordination des politiques économiques avec l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale, la mise en place d'une politique commerciale commune avec l'institution d'un tarif extérieur commun, l'harmonisation du droit des affaires... Ces avancées ont pour but de créer un cadre macroéconomique et institutionnel susceptible de susciter un attrait des investisseurs privés.

[Conclusion

Désespérée par le reste de l'humanité, qui ne croit plus guère en ses chances de s'en sortir, l'Afrique se doit, plus que jamais, de relever le défi du développement. Les mutations structurelles insoupçonnées en cours laissent augurer des lendemains teintés d'optimisme.

Puissent celles-ci faire tâche d'huile afin qu'elle se déparde à jamais de l'image avilissante d'un continent sous perfusion qui le prive de toute respectabilité internationale.

Le ^{xxi}e siècle verra-t-il, enfin, l'Afrique revendiquer sa place au sein du processus de mondialisation et ainsi faire partie intégrante du cercle restreint des continents développés ? Aussi incertaine qu'elle puisse paraître à ce jour, cette perspective relève cependant du domaine du possible. La réussite économique des pays d'Asie, à l'origine inespérée, montre, s'il en est besoin, qu'en matière de développement il n'y a point de fatalité.]

BIBLIOGRAPHIE

ALBAGLI Claude, *Économie du développement*, Paris, Litec, 1991.

AMIN Samir, *La Faillite du développement en Afrique et dans le tiers monde*, Paris, L'Harmattan, 1989.

BAIROCH Paul, *Mythes et paradoxe de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1999.

COHEN Daniel, *Richesse du monde et pauvreté des nations*, Paris, Flammarion, 1997.

DIA Mamadou, « Finance et développement », *Revue du FMI et de la Banque mondiale*, décembre 1991.

Dumont René, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.

ELA Jean-Marc, « Les voies de l'afro-renaissance », *Le Monde diplomatique*, octobre 1998.

ETOUNGA Mangelle D, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?*, Éditions nouvelles du Sud, 1993.

FOTTORINO Éric, « Afrique : recoudre le ciel et la terre », *Le Monde*, 14 janvier 1991.

GRELLET Gérard, « Faut-il aider l'Afrique ? », *Le Monde*, 14 janvier 1991.

KABOU Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991.

HUCON Philippe, *L'Économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 1999.

LATOUCHE Serge, « Les mirages de l'occidentalisation du monde », *Le Monde diplomatique*, mai 2001.

N'ZAMBI Georges, « Afrique, le parent pauvre de la mondialisation », *Recherches africaines*, n° 3, 1997.

RIST Georges, *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

SEN Amartya, *L'Économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 1999.